



AMBASSADE DE SUISSE
EN FINLANDE

ch. 9.2.70
lu

D. M. M. L. P. A. L. A. S. S. I. E. R. I. E. S.
dodis.ch/32888

HELSINKI / HELSINGFORS / 3, 12, 29.11.1968
Erottajankatu / Skillnadsgatan -
Uudenmaankatu / Nylandsgatan 16 A

Réf. :

an							a/a
Datum							12.2.70
Visa							<i>M</i>
EPD		12. Feb. 1970					
Ref.		<i>PB. 51. 12. Fi.</i>					

Monsieur Pierre M i c h e l i
Secrétaire général du
Département Politique Fédéral

B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

A la suite de la conférence du Conseil des Ministres de NATO qui s'est terminée à Bruxelles le 16 novembre 1968, des rumeurs se sont répandues au sujet d'une déclaration que M. Rusk aurait faite concernant les pays européens étrangers à l'alliance dont la sécurité et l'intégrité intéressent néanmoins cette dernière.

D'après la presse finlandaise une source allemande qu'on ne précise pas, aurait cité le nom de la Finlande parmi ceux des pays en question.

Le Ministère finlandais des Affaires Etrangères a jugé opportun de faire paraître immédiatement à ce sujet un communiqué dont voici la teneur:

"Comme il a été déclaré par la voie de la presse que la Finlande appartiendrait à la soit disant "zone grise" séparant les deux blocs formés par les grandes puissances et vu qu'il pourrait en être tiré des conclusions fausses, on estime opportun de constater, d'après les informations obtenues jusqu'à présent, que la sécurité des pays neutres nordiques n'a pas été discutée au cours de la réunion du Conseil des ministres de l'OTAN à Bruxelles et que la Finlande n'a pas été nommée à cette occasion."

En outre, le Ministre Karjalainen a formulé un

./.

2 c.



- 2 -

bref commentaire pas très obligeant pour l'Allemagne en relevant que malheureusement c'est surtout de ce pays qu'émanent des bruits dont des conclusions fâcheuses pourraient être tirées au sujet de la politique étrangère finnoise.

Je n'ai pas jugé opportun de faire de cet incident l'objet d'un rapport à votre division. Je considérais en effet que la réaction du Ministère finlandais des Affaires Etrangères entre dans la routine des activités de ce Ministère, lequel, bien entendu, juge utile de démentir toutes les informations dont on pourrait se servir pour donner une représentation défavorable ou ambiguë de la politique de neutralité de la Finlande.

Or, j'apprends qu'alors qu'il se trouvait à Vienne, le Ministre Karjalainen aurait abordé cette question avec le chef du Département et son collègue autrichien sous prétexte qu'elle n'intéressait pas seulement la Finlande mais également l'Autriche et la Suisse.

A mon avis, M. Karjalainen ne pensait pas réellement que cette affaire intéressait la Suisse. En voulant associer M. le Président Spühler à ses préoccupations, il désirait plutôt rapprocher aux yeux du monde la neutralité finlandaise de la neutralité suisse et faire ainsi bénéficier la première du respect et de la confiance dont jouit la seconde.

Quoi qu'il en soit, il m'intéresserait de recevoir quelques précisions au sujet de ce que M. Karjalainen a déclaré dans cette affaire à ses collègues suisse et autrichien.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

N. M. Libde